

1
Le Ministre de l'Instruction publique et
des Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier

M. Sabatier, Professeur de chimie à la
Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse, est
nommé, pour l'année scolaire 1909-1910, Secrétaire
de l'Institut de chimie de la dite Université.

Art. 2

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 Juillet 1909

Signé : Gaston Doumergue.

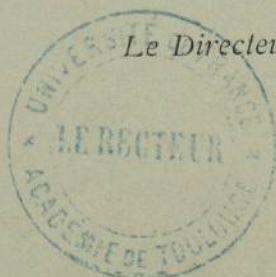
Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur, Conseiller d'Etat,

Signé : Bayet

Pour copie conforme

Le Secrétaire de l'Académie,



THE
LIBRARY
OF THE
CONGRESS
WASHINGTON
D.C.

1891

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS
—
DIRECTION
DE
l'Enseignement Supérieur
—
1^{er} Bureau

N^o

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Vu le décret du 11 mai 1880;

Arrête :

*M. Sabatier, doyen de la Faculté des sciences
de l'Université de Toulouse, Correspondant de l'Institut,
est nommé membre du Comité consultatif de
l'Enseignement public (1^{re} Section).*

*M. Sabatier siégera en cette qualité
à la Commission des sciences.*

Fait à Paris, le 4 décembre 1908.

Signé : Gaston Doumergue.

pour ampliation :

*Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,
Conseiller d'Etat,*

Mayer





MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

DIRECTION
DE
l'Enseignement Supérieur

5^e Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,*

Vu les arrêtés des 5 Mars 1881 et 12 Mars 1883;

Vu l'avis du Comité des Travaux historiques et scientifiques;

Sur la proposition de la Commission Centrale de ce Comité,

Arrête:

M. *Paul Sabatier* est nommé membre

non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Fait à Paris, le

18 JUIL 1907

Signé: A. Briand.

Pour ampliation:

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

Mayer

1885
Sur la proposition de la Commission
de la Commission
de la Commission
de la Commission

Arrêté

Le 10 Mars 1885

Le Président du Comité des Travaux Historiques et

Scientifiques

Fait à Paris le

10 Mars 1885

Le Secrétaire

Le Président de la Commission des Travaux

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu l'art. 22 du décret du 28 X^{bre} 1885;
Vu les présentations faites par l'Assemblée de la
Faculté des Sciences et par le Conseil de l'Université de
Toulouse;

Arrête :

Article premier

M. Sabatier, professeur de chimie à la
Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse,
est nommé pour trois ans, à dater du 28
décembre 1905, Lecteur de la dite Faculté.

Art. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 X^{bre} 1905

Signé : Pierrevenu Martin

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

Signé : Bayet

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de l'Académie,

Caillat



MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 27 NOV 1905

DIRECTION
DE
l'Enseignement Supérieur
5^e Bureau

Objet :

6^e Congrès international
de chimie appliquée
à Rome

Avis de délégation

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,*

*à M. Sabatier, correspondant de
l'Institut, Professeur à la Faculté des
Sciences de l'Université de Toulouse.*

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par un
arrêté en date de ce jour, je vous ai délégué à l'effet
de représenter mon Département au 6^e Congrès interna-
tional de Chimie appliquée qui se tiendra à Rome,
au mois d'Avril prochain.

M. Moissan, membre de l'Institut, professeur
à la faculté des sciences de l'Université de Paris,
présidera cette délégation.

En faisant part de ma décision à M. le
Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères,
je l'ai prié de vous accréditer auprès de M.
l'Ambassadeur de la République à Rome.

POUR LE MINISTRE & PAR AUTORISATION
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur

Mayer

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5^e BUREAU.

Ampliation d'arrêté.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu les arrêtés des 5 mars 1881 et 12 mars 1883;

Vu l'avis du Comité des travaux historiques et scientifiques;

Sur la proposition de la Commission centrale de ce comité,

ARRÊTE :

M. *Sabatier (Paul)* est nommé Correspondant
du Ministère de l'Instruction publique.

Fait à Paris, le 23 décembre 1904.

Signé : J. CHAUMIÉ

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

Bayet



MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

5^e BUREAU.

Ampliation d'arrêté.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu les arrêtés des 5 mars 1881 et 12 mars 1883;

Vu l'avis du Comité des travaux historiques et scientifiques;

Sur la proposition de la Commission centrale de ce comité,

ARRÊTE :

M. *Sabatier Paul* est nommé Correspondant
du Ministère de l'Instruction publique.

Fait à Paris, le 28 mai 1902.

Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'État,

L. Phaul



ACADÉMIE
DE
TOULOUSE

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Université de France

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ~~ET~~ DES BEAUX-ARTS *et des Cultes,*
En l'art 23 du Décret du 28 X^{bre} 1885;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Sont nommés, adhérents dans la Faculté,
ci-après désignés :

Faculté des Sciences de Toulouse :

M. Sabatier, professeur de Chimie ;

ART. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le *11 Février* 1886

Signé : *René Goblet.*

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur
le chef du 1^{er} Bureau :
Signé : *de Beauchamps.*

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de l'Académie,

[Signature]



Université de France

1919

1919

1919

1919

Décret

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction
publique et des Beaux-Arts,

Qu le Décret du 9 Mars 1852 ;
Qu les présentations de la Faculté des Sciences
de Toulouse

Qu les présentations faites par la section
permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction
publique dans sa séance du 12 novembre 1884,
en exécution de l'art. 4 de la loi du 27 Février
1880 ;

Qu le Décret du 12 Février 1881.

Décide :

Art. 1^{er}

M. Sabatier, Docteur en Sciences, est
nommé professeur de chimie à la Faculté
des Sciences de Toulouse.

Art. 2.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 Novembre 1884.

Signé: Jules Grévy.

Par le Président de la République:
Le Ministre de l'Instruction publique et des
Beaux Arts,

Signé A. Fallières.

Pour ampliation:
Le Directeur de l'Enseignement
Supérieur,

Signé: Liard.

Pour copie conforme:
Le Secrétaire de l'Académie,



Président du Conseil

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
*vu l'article 3 du décret du 9 Mars 1852;
vu le décret du 20 Août 1881;*

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

*M. Sabatier, Docteur ès-sciences, est
chargé du Cours de Chimie à la Faculté
des Sciences de Toulouse, en remplacement
de M. Filhol, décédé.*

*M. Sabatier recevra, en cette qualité,
un traitement annuel de cinq mille cinq
cents francs.*

ART. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le *11 Octobre* 1883

Signé : *Jules Ferry*

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement,

Signé : *Albert Dumont.*

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de l'Académie.

M. Gou



ACADÉMIE
DE
TOULOUSE

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Université de France.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Sur l'article 3 du Décret du 9 mars 1852,

Sur le Décret du 20 août 1881 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

M. Sabatier, docteur en sciences, est chargé du cours de physique à la Faculté des sciences de Toulouse, en remplacement de M. Daguin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Sabatier recevra, en cette qualité, un traitement annuel de cinq mille cinq cents francs.

Cet arrêté aura son effet, à dater du 14 février 1882.

ART. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 avril 1882

Signé :

Jules Ferry

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement *supérieur*

Signé : *Albert Dussan*

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de l'Académie,

[Signature]



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF TORONTO

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

En vertu du décret du 20 août 1881 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

M. Sabatier, Docteur en Sciences physiques, maître de conférences de Physique à la Faculté des Sciences de Bordeaux, est autorisé à suppléer, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1881-1882, M. Daguin professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Bordeaux.
Pour la durée de cette suppléance, M. Sabatier recevra un traitement annuel de cinq mille cinq cents francs, prélevé sur le traitement du titulaire.

ART. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1882

Signé : Paul Bert.



Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur

Signé : Albert Dumout.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de l'Académie.

Université de Toulouse

ACADÉMIE
TOULOUSE
FACULTÉ
DES SCIENCES

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

ARRÊTÉ

Le 10 Mars 1888

M. le Recteur de l'Université de Toulouse, en exécution du présent arrêté,

Le Directeur de l'enseignement
Le Directeur de l'enseignement



18
Le Ministre de l'Instruction publique et
des Beaux-Arts,

Vu l'art 3 du décret du 9 Mars 1872,
Vu l'arrêté du 5 Novembre 1877;

Arrête :

Art. 1^{er}.
M. Sabatier, Docteur ès-Sciences
Physiques est nommé maître de conférences à la
Faculté des Sciences de Bordeaux, pendant l'année
scolaire 1880-1881.

Il recevra en cette qualité un traitement
annuel de 4500^{fr} à partir du 1^{er} Octobre
1880.

3

Art. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 Septembre 1880.

Signé : Jules Ferry

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

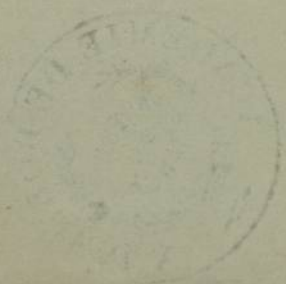
Signé : A. Dumont.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire de l'Académie,

[Signature]





Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction
publique et des Beaux-Arts,

Arrêté:
Article premier.

M. Sabatier, Agrégé de Physique
Élève sortant de l'École Normale Supérieure est nommé
Professeur de Physique, à titre provisoire, au lycée de Nîmes
en remplacement de M. Giroux, appelé à d'autres fonctions.

ART. 2.

M. le Recteur de l'Académie de Montpellier est chargé de l'exécution du
présent Arrêté.

Fait à Paris, le *21 Septembre* 187*7*.

Signé : *J. Brunet*.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement Secrétaire,

Signé : *A. Monnier*

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de l'Académie



G. Boyé

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES CULTES
Et des Beaux-Arts.

Paris, le

187

Monsieur,

Direction
de l'Enseignement 2^e

1^{er} BUREAU.

Agrégation
des
Lycées.

Concours 1877.

J'ai l'honneur de vous adresser ampliation
d'un arrêté en date du 8 Septembre 1877
par lequel vous avez été nommé Agrégé des Lycées
pour l'ordre des Sciences physiques

Le jury d'examen vous a donné dans
le classement définitif le N^o 1 Sur 8.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur
de l'Enseignement Secondaire,

A. Monin

Monsieur Sabatier, élève de l'Ecole normale Supérieure



Ministère
de la Guerre.

Direction générale
du Personnel
et du Matériel.

1^{er} Service.

1^{er} Bureau.

Etats-Majors,
Personnels administratifs,
Ecoles militaires.

Le Vice-Président du Conseil,

Ministre de la Guerre,

a nommé Elève demi-Boursier à l'Ecole
Polytechnique M. *Tabatier*,

Paul,

porté sous le n° 19 de la liste de classement établie par
le Jury d'admission institué en vertu de l'article 12 du
décret d'organisation du 15 avril 1873.

Cet Elève devra être rendu à ladite Ecole le 25 octobre
courant.

Il sera reçu par le Commandant de l'Ecole, sur la
présentation de cette lettre, et s'il remplit d'ailleurs, en ce
qui concerne l'admission, les conditions indiquées dans l'avis
ci-joint.

S'il ne satisfaisait pas à ces conditions, ou s'il ne s'était
pas présenté dans le délai fixé, sa nomination serait
définitivement annulée.

M. *Tabatier* est, en outre, prévenu que son
admission à l'Ecole ne lui donnera pas un droit absolu à être
placé dans les services publics, le nombre des Elèves admis
étant, conformément à l'article 4 du décret précité, supérieur
au chiffre présumé des emplois qui leur seront attribués après
les deux années d'étude; en tout cas, il ne pourra être reçu
dans l'un de ces services que s'il a été reconnu admissible,
en raison de son aptitude, et s'il est porté par le Jury sur
la liste qui détermine le classement définitif de sortie.

Paris, le 13 octobre 1874.

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur général du Personnel et du Matériel,

Renson.

A Monsieur *Tabatier*,

39 rue de la cathédrale à Carcassonne.

Ecole Normale
Supérieure.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au
département de l'Instruction publique.

Vu les dispositions du règlement du 7
Décembre 1850, pour l'admission à l'Ecole
Normale Supérieure.

Vu les procès-verbaux de la Commission
chargée de l'examen et du classement définitif
des Candidats admis aux épreuves orales pour
l'année 1874

Arrête:

Est nommé Elève de l'Ecole Normale
Supérieure dans la Section des Sciences,
M. Sabatier,
Paul

Fait à Paris, le 6 Août 1874

Signé: A. de Cumont.



Pour extrait conforme.

Le Directeur de l'Ecole,

Mus 2009

